2001-02

Rapport annuel

École nationale des pompiers du Québec

Québec

Production :
École nationale des pompiers du Québec
Palais de justice de Laval
2800, boul. Saint-Martin Ouest, local 3.08
Laval (Québec) H7T 2S9

Tél. : (450) 680-6800
Sans frais : 1 866 680-3677
Téléc. : (450) 680-6818
Courriel : enpq@msp.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 3ième trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-40277-4

© École nationale des pompiers du Québec
Gouvernement du Québec
Janvier 2003

103-06140/

Rapport annuel

École nationale des pompiers du Québec

2001-02

Québec

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Madame la Présidente,

Je vous transmets avec plaisir le rapport annuel de l'École nationale des pompiers du Québec pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2002.

Ce rapport est remis pour dépôt à l'Assemblée nationale conformément aux dispositions de l'article 79 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., C. S-3.4).

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Sécurité publique,

Serge Ménard
Québec, janvier 2003

Monsieur Serge Ménard
Ministre des Transports, ministre de la Sécurité publique, ministre responsable de la région de Laval
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous remets ci-joint, pour transmission à l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'École nationale des pompiers du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 30 juin 2002.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 79 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q, C.S-3.4)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Denis Racicot
Québec, janvier 2003

Mot du président

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel de l'École nationale des pompiers du Québec. À sa lecture, vous aurez le plaisir de constater que la valeur n'attend pas le nombre d'années d'existence. Les réalisations à son actif sont déjà nombreuses et remplies de promesses pour l'avenir.

L'École nationale des pompiers du Québec a su, au cours de la dernière année, implanter des principes de fonctionnement interne sans pour autant négliger ses obligations envers le milieu québécois de la sécurité incendie. Les efforts déployés par les membres de son personnel et les résultats atteints méritent d'être soulignés.

Je profite donc de l'occasion pour adresser, au nom du conseil d'administration, et en mon nom personnel, de sincères remerciements au directeur général de l'École et à toute son équipe pour l'ardeur au travail manifestée dans l'accomplissement du mandat confié à l'École.

Lorsqu'on songe à tous les projets et à tous les défis à relever pour assurer la meilleure protection contre les incendies à toute la population du Québec, la venue de l'École nationale des pompiers du Québec marque clairement une volonté d'offrir à toutes les personnes qui travaillent dans ce domaine une formation de qualité. Au cours des années à venir, l'École entend, dans l'atteinte de cet objectif, soutenir le professionnalisme de tous les intervenants en sécurité incendie.

Le président,

Denis Racicot

Mot du directeur général

L'École nationale des pompiers du Québec a complété sa deuxième année d'existence. Son organisation est maintenant en place et elle a défini les premiers jalons qui doivent guider ses interventions.

L'embauche de son personnel régulier lui a permis d'atteindre les résultats qu'elle s'était fixés.

Parmi les actions menées à ce jour, mentionnons la mise en place des fondements de la formation en sécurité incendie, allant même jusqu'à la définition du premier programme de formation, *Pompier I*.

Les efforts soutenus du personnel de l'ENPQ se sont traduits par plusieurs réalisations importantes tant sur le plan administratif que sur le plan pédagogique. Soulignons plus particulièrement la collaboration à la traduction du manuel de *Lutte contre l'incendie*, une initiative qui a valu à l'École un prix de l'Office de la langue française.

C'est donc avec satisfaction que nous présentons le bilan des activités de notre organisme au cours de la dernière année. Je tiens à remercier sincèrement les membres du personnel pour leurs efforts et leur engagement.

Le directeur général,

Yves Desjardins

Déclaration du directeur général

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion 2001-2002 de l'École nationale des pompiers du Québec relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information qui y est présentée.

L'École s'est dotée d'une planification dans laquelle sont définis les orientations de départ, les objectifs ainsi que les moyens qu'elle compte privilégier pour mettre en place son organisation. Le suivi de cette planification est exercé par la direction de l'École.

Au cours de l'exercice financier, des mesures ont été prises pour assurer, au moyen de vérifications internes, l'atteinte des objectifs fixés et la fiabilité des données du présent rapport.

Le rapport annuel de gestion 2001-2002 décrit la mission, les valeurs organisationnelles et les orientations de l'École nationale des pompiers du Québec. Il présente les réalisations ainsi que les perspectives d'avenir. Enfin, le rapport couvre l'ensemble des activités de l'École et présente des données et résultats exacts et fiables.

Le directeur général,

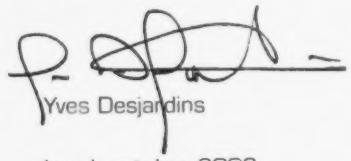

Yves Desjardins

Laval, octobre 2002

Organigramme

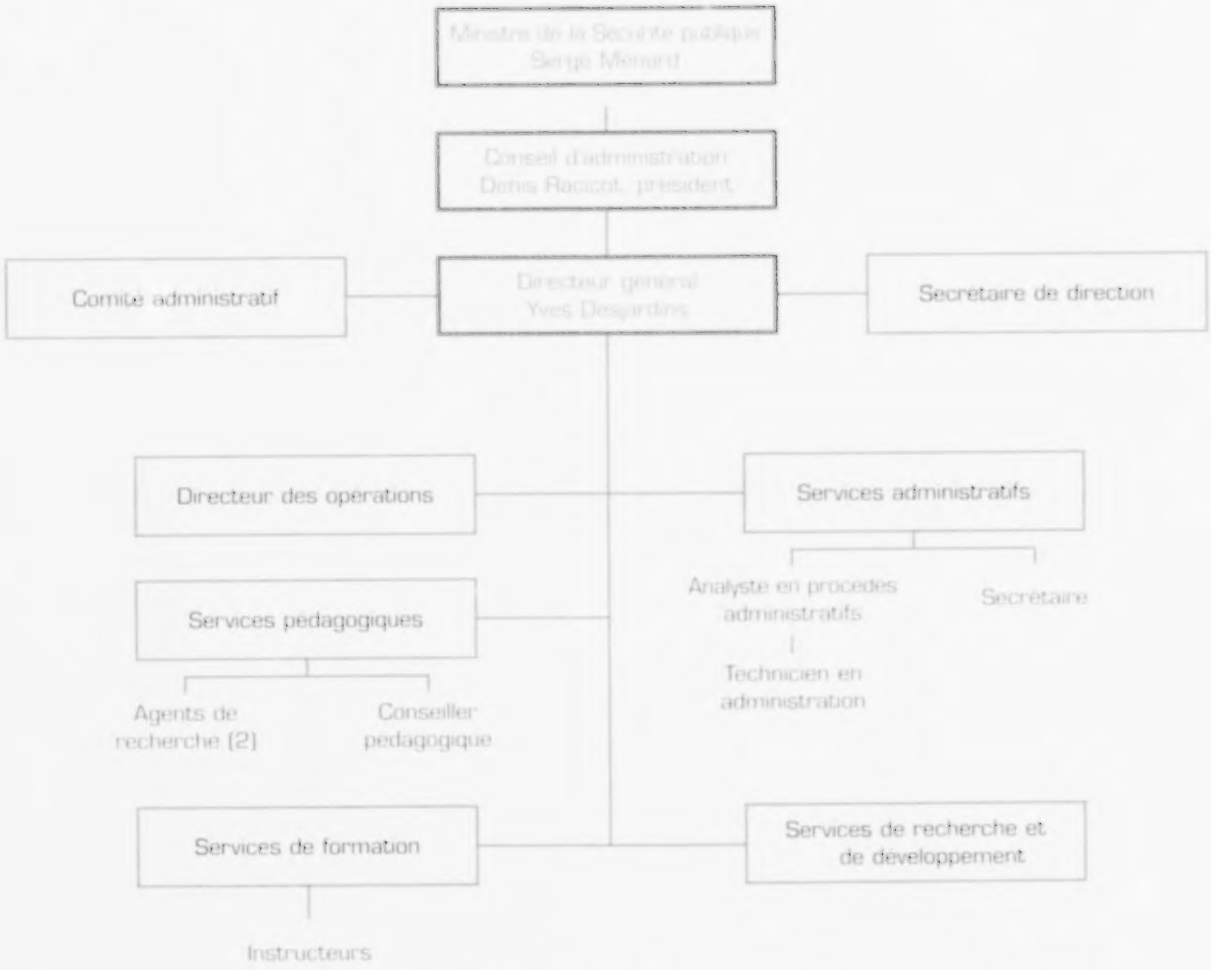
Ministre de la Sécurité publique
Serge Ménard
Conseil d'administration
Denis Racicot, président
Comité administratif
Directeur général
Yves Desjardins
Secrétaire de direction
Directeur des opérations
Services administratifs
Analyste en procédés administratifs
Secrétaire
Technicien en administration
Services pédagogiques
Agents de recherche (2)
Conseiller pédagogique
Services de formation
Services de recherche et de développement
Instructeurs

Profil de l'école

Présentation générale

L'École nationale des pompiers du Québec a été instituée par la *Loi sur la sécurité incendie*, sanctionnée le 16 juin 2000, et les dispositions visant sa création sont entrées en vigueur le 1er septembre 2000. L'exercice financier de l'ENPQ se termine le 30 juin.

L'ENPQ a son siège social à Laval. Elle dispose d'une subvention annuelle du gouvernement de 1,2 million de dollars, qui représente son budget annuel.

L'ENPQ vise à accroître et à uniformiser les qualifications du personnel des services de sécurité incendie municipaux afin d'assurer la protection adéquate des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire québécois. Grâce à une gestion participative, l'École se veut non seulement à l'écoute des pompiers, mais aussi de tous les intervenants du domaine de la formation en sécurité incendie. L'École nationale des pompiers du Québec devient, par ses interventions, le chef de file dans la formation et la recherche en sécurité incendie.

Ressources humaines

Huit personnes composent le personnel de l'École. Ce noyau, qui représente l'équipe de départ, assure la mise en place des activités de l'École. Chacun possède une expertise différente mais complémentaire et essentielle à la prestation de services que l'École compte offrir dans un avenir rapproché.

Mission

L'École a la mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

Mandats

L'École peut offrir des activités de formation initiale et des activités de perfectionnement au bénéfice du personnel municipal. L'École a également le mandat d'effectuer ou de faire effectuer des recherches et des études orientées vers la formation dans les domaines touchant le travail du personnel municipal en sécurité incendie; elle en publie et en diffuse les résultats auprès du milieu de la sécurité incendie.

L'École peut également participer à la conception des programmes d'étude et des activités de formation offerts en matière de sécurité incendie. Elle doit reconnaître l'équivalence des diplômes et des attestations d'études et homologuer les activités de formation initiale ou de perfectionnement offert à l'extérieur de ses cadres.

Enfin, l'École encourage, facilite et planifie les échanges d'expertise avec l'extérieur du Québec et, en particulier, favorise la contribution de spécialistes québécois à des missions d'échanges internationaux en matière de formation en sécurité incendie.

Valeurs organisationnelles

Pour bien réaliser sa mission, l'École a fait siennes les valeurs profondes et particulières au milieu de la sécurité incendie : la rigueur, la disponibilité et le professionnalisme. Ces valeurs traduisent l'esprit dans lequel l'École entend agir tant dans la qualité des services à offrir que dans son style de gestion.

« *En route vers l'excellence* » devient l'énoncé de positionnement des pompiers du Québec. On y associe « formation, qualification, excellence ».

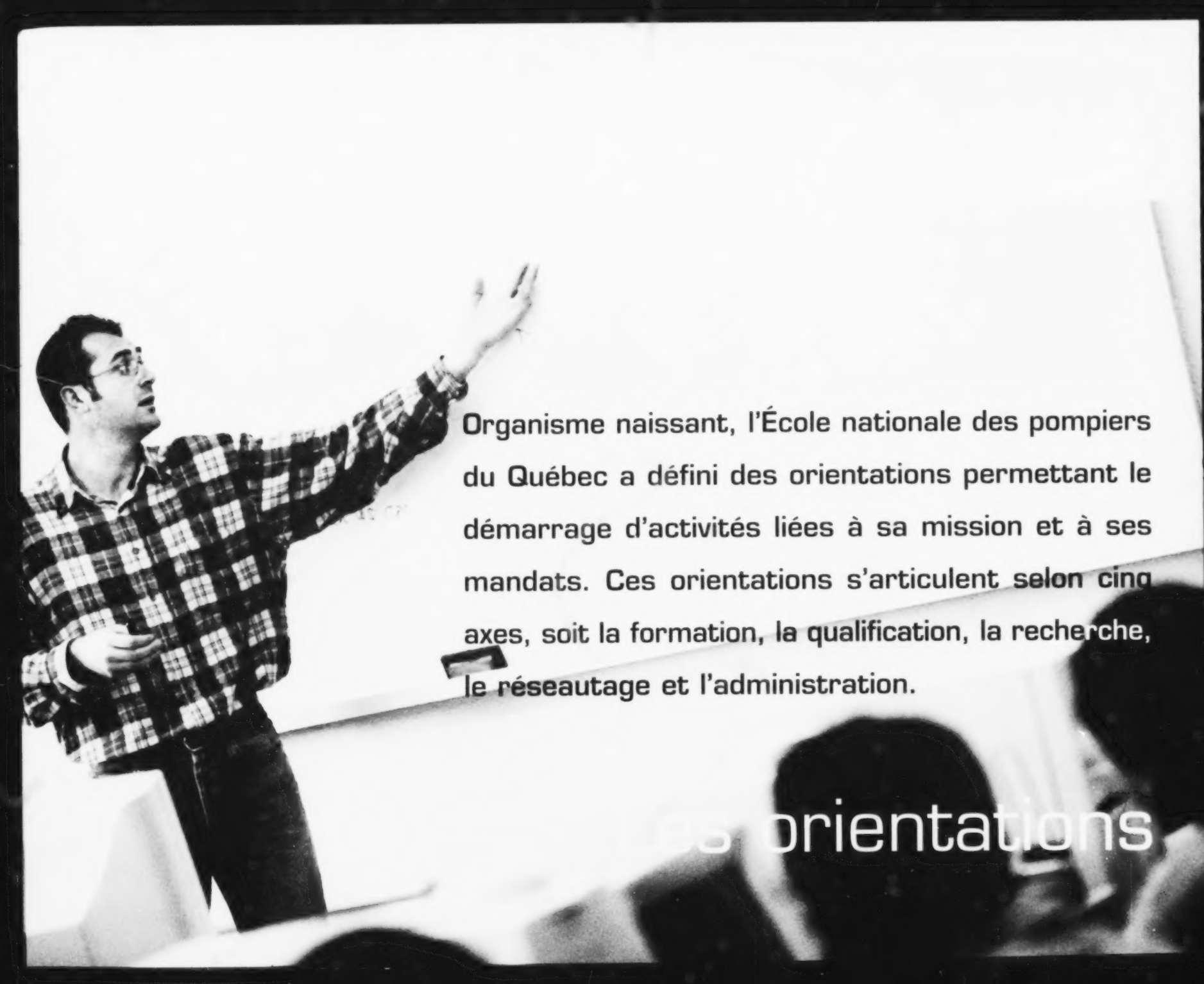

Organisme naissant, l'École nationale des pompiers du Québec a défini des orientations permettant le démarrage d'activités liées à sa mission et à ses mandats. Ces orientations s'articulent selon cinq axes, soit la formation, la qualification, la recherche, le réseautage et l'administration.

Les orientations

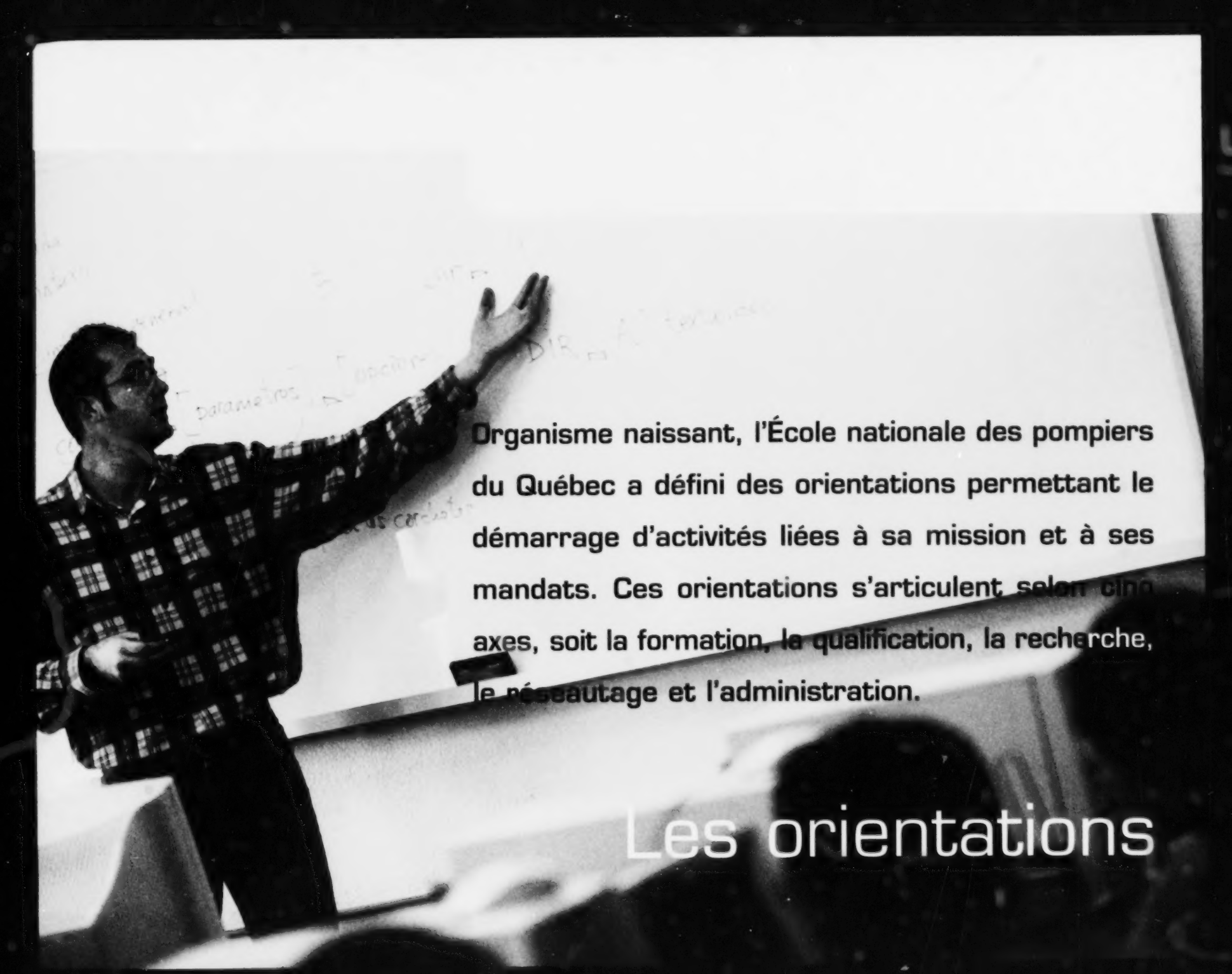

Organisme naissant, l'École nationale des pompiers du Québec a défini des orientations permettant le démarrage d'activités liées à sa mission et à ses mandats. Ces orientations s'articulent selon cinq axes, soit la formation, la qualification, la recherche, le réseautage et l'administration.

Les orientations

La formation

L'École retient les normes de qualification professionnelle de la *National Fire Protection Association* (NFPA) comme référence pour la définition des programmes de formation.

L'École entreprend des démarches et des consultations en vue de définir les programmes de formation pour chaque fonction. De plus, elle produit ou fait produire du matériel d'enseignement et d'apprentissage qu'elle offre aux établissements d'enseignement, aux organismes et aux instructeurs de la formation en sécurité incendie.

De plus, l'École définit, par règlement, les conditions d'homologation des activités offertes par les établissements d'enseignement aux organismes et aux instructeurs.

La qualification

L'École administre un programme d'examens de qualification professionnelle à l'intention des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

L'École entreprend les démarches pour obtenir l'accréditation de l'*International Fire Service Accreditation Congress* (IFSAC), qui garantit la qualité et l'uniformité des compétences acquises. L'apposition du sceau de cet organisme sur chaque certificat émis par l'École attestera la qualité et la rigueur de l'évaluation administrée en vue de reconnaître les qualifications de chacun.

L'École entend procéder à l'agrément de tous les formateurs en sécurité incendie. À cette fin, l'École prend la relève du Centre de formation en sécurité incendie et, après consultations des organismes et des personnes concernées, redéfinira les critères et les modalités qui s'appliqueront.

La recherche

Pour réaliser son mandat en matière de recherche, l'École entend assurer la concertation entre les intervenants du monde de la recherche et ceux du milieu de l'incendie. Elle se propose comme le lieu de rencontre entre ces deux mondes.

Le réseautage

L'École privilégie une gestion participative. À cette fin, elle invite ses partenaires à se joindre à elle dans la poursuite de ses objectifs. L'École adhère sans réserve à la théorie du réseautage; pour construire son réseau, l'École multiplie les rencontres avec d'éventuels partenaires et participe à tout événement en vue d'établir des contacts qui lui permet des contrats utiles et de se faire connaître.

L'administration

L'École prépare une planification stratégique triennale (2002-2005) pour favoriser le développement de ses actions sur des bases solides et à plus long terme. Par cette action, l'École s'inscrit également dans le plan de modernisation de l'État en harmonisant ses pratiques avec celles des organismes et des ministères du gouvernement québécois.

ÉCOLE NPQ

L'année 2001-2002 a été témoin d'un nombre impressionnant de réalisations dans toutes les sphères d'activité de l'École nationale des pompiers du Québec.

Par ses interventions, l'École a affirmé son intention de devenir rapidement le chef de file en formation et en recherche en sécurité incendie. Tous les efforts sont déployés pour mieux répondre aux besoins de la communauté de la sécurité incendie.

Les réalisations

L'année 2001-2002 a été témoin d'un nombre impressionnant de réalisations dans toutes les sphères d'activité de l'École nationale des pompiers du Québec.

Par ses interventions, l'École a affirmé son intention de devenir rapidement le chef de file en formation et en recherche en sécurité incendie. Tous les efforts sont déployés pour mieux répondre aux besoins de la communauté de la sécurité incendie.

Les réalisations

Constitution d'une équipe

Ces postes ont été comblés au terme d'une sélection parmi les quelque 1 100 candidats qui ont exprimé leur désir de relever les défis passionnants qui leur étaient offerts.

Un programme structuré a permis leur intégration harmonieuse à l'organisation et l'adhésion de chacun aux orientations déjà définies.

Une date historique

Le 12 novembre 2001, M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique procédait à l'inauguration officielle de l'École. Cet événement coïncidait avec l'entrée en service de l'équipe nouvellement sélectionnée et constituait un réel coup d'envoi aux activités de l'École.

La formation

L'École a entrepris des travaux d'envergure déterminants pour faire de la formation une pierre angulaire dans l'édification du professionnalisme chez les intervenants en sécurité incendie du Québec :

- Mise en place des fondements de la formation en sécurité incendie

  Les normes NFPA, standards internationaux dans le domaine de qualifications professionnelles en sécurité incendie, ont été retenues par l'École. Elles tiennent lieu de cadre de référence pour analyser les programmes existants et serviront également pour élaborer tout nouveau programme.

- Conception du programme *Pompier I*

  Des consultations menées dans le milieu ont permis à l'École de compléter la conception d'un premier programme destiné à la formation des pompiers et menant à la certification *Pompier I*. L'expérimentation actuellement en cours permettra de parfaire et d'instrumenter ce programme.

- Approche pédagogique

  L'École a développé une approche pédagogique novatrice, soit l'approche AMIE (A pour autoapprentissage, M pour monitorat, I pour instructeur et E pour entraînement en caserne), qui sera expérimentée avec le programme *Pompier I* avant de la proposer dans l'ensemble du Québec.

- Le *Manuel de lutte contre l'incendie*

  C'est en collaboration avec Les Publications du Québec et le gouvernement du Nouveau Brunswick que l'École a investi dans la traduction du *Manuel de lutte contre l'incendie* dont la version originale, publiée par la *Fire Protection Publications de l'Oklahoma State University*, aux États-Unis, sous le titre *Essentials of Fire Fighting*, Fourth Edition, et validée par l'*International Fire Service Training Association* (IFSTA) est considérée comme une référence incontournable dans tous les milieux de la sécurité incendie. L'École a reçu un prix coup de cœur de l'Office québécois de la langue française pour cette initiative.

La recherche

La recherche constitue le moteur du développement des compétences du métier. L'École a fait preuve d'innovation en menant des consultations auprès d'acteurs clés parmi les chercheurs détenteurs de résultats applicables dans le domaine de la sécurité incendie et dans le milieu. Ainsi, l'École voulait faire connaître les recherches les plus prometteuses pour l'utilisation potentielle de leurs résultats.

De plus, l'École a amorcé deux recherches documentaires portant sur :

- les sources de recherche applicables en sécurité incendie;
- les références sur la formation en ligne en sécurité incendie.

Les technologies de l'information et de la communication

L'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) est au cœur des préoccupations de l'École. L'année 2002 a été marquée par la mise en place d'une infrastructure technologique lui permettant d'optimiser sa gestion et ses opérations, c'est-à-dire l'acquisition de postes de travail performants et leur mise en réseau.

C'est par l'entremise de son réseau, rattaché au ministère de la Sécurité publique, que l'École met à la disposition de son personnel tous les outils courants pour favoriser le travail d'équipe et le traitement efficace de l'information, tels que, le courrier électronique, l'agenda d'équipe et les espaces de travail partagés. Des accès distants et des équipements portables donnent aux membres de l'équipe ENPQ une mobilité dynamique.

Bien sûr « branché » à Internet, le personnel dispose également d'un accès à l'intranet du Ministère, d'une gamme de logiciels qui assurent son fonctionnement efficace ainsi que d'une assistance constante lui permettant d'apprivoiser la technologie de pointe mise à sa disposition.

Lancement du site Web

L'École a également investi beaucoup d'énergie pour se doter d'un site Internet. C'est toute l'équipe de l'École qui s'est mobilisée pour établir ce nouveau concept. Véritable portail de service, le site de l'École nationale des pompiers du Québec comporte un accès personnalisé pour quatorze profils d'intervenants et un espace de présentation de l'École. C'est un carrefour unique où se rencontrent les 22 000 pompiers du Québec et les intervenants du milieu de la sécurité incendie.

branché

La présence dans le milieu de la sécurité incendie

L'École mise beaucoup sur la création et le maintien de liens étroits avec sa communauté. D'ailleurs, en vue de mieux se positionner dans le milieu et de faire en sorte qu'elle devienne plus que jamais le chef de file de la formation et de la recherche en sécurité incendie, l'École a multiplié ses présences dans le milieu. De nombreuses activités se sont déroulées en 2001-2002 avec des partenaires de la scène québécoise, canadienne et internationale :

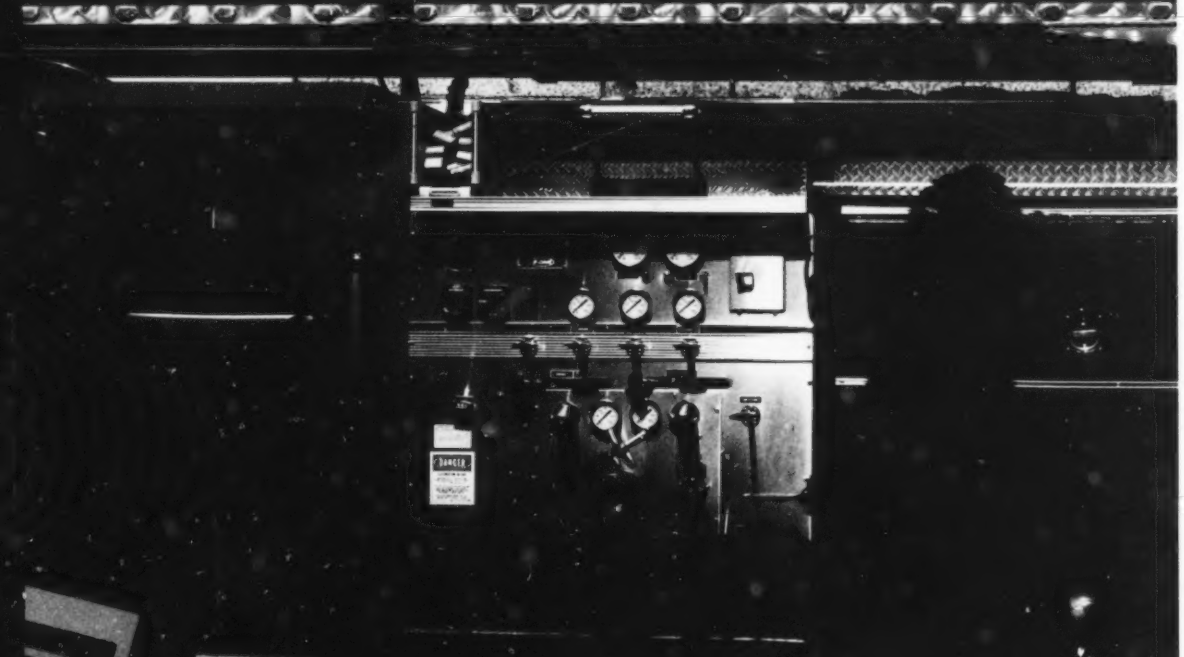

- Participation aux instances annuelles de l'*International Fire Service Accreditation Congress* (IFSAC).
- Participation aux instances annuelles de la *National Fire Protection Association* (NFPA).
- Participation de l'École à quatre comités de la NFPA jugés pertinents pour les mandats que l'École doit assumer.
- Participation aux assises annuelles de :
  - la *Fire Department Instructor Conference* (FDIC) tenue à Indianapolis; avec plus de 35 000 participants, cet événement est le rassemblement en sécurité incendie le plus important en Amérique du Nord;
  - l'Association canadienne des chefs pompiers (ACCP) tenue à London, Ontario;
  - l'Association des Chefs de sécurité incendie du Québec (ACSIQ) tenue à Sherbrooke;
  - l'Association de pompiers instructeurs du Québec (LAPIQ).
- Participation à la Mission économique Québec – Milipol 2001, 12e salon mondial de la sécurité intérieure des États, tenu en France.
- Collaboration avec le collège communautaire du Nouveau Brunswick-Miramichi et le ministère de la Défense nationale pour la traduction du *Manuel de lutte contre l'incendie*.
- Participation à la table canadienne des organismes provinciaux, responsable de la certification en sécurité incendie.

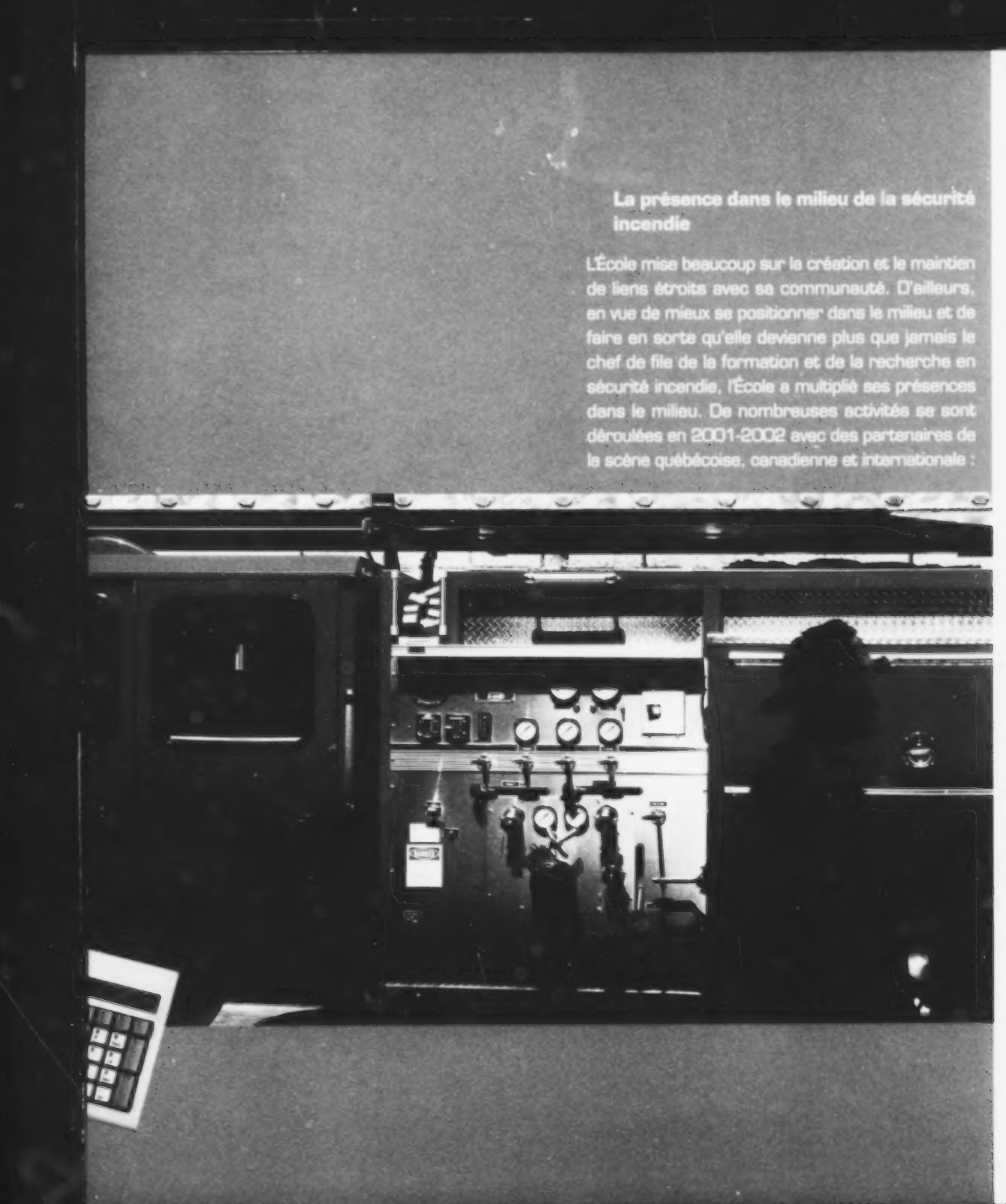

La présence dans le milieu de la sécurité incendie

L'École mise beaucoup sur la création et le maintien de liens étroits avec sa communauté. D'ailleurs, en vue de mieux se positionner dans le milieu et de faire en sorte qu'elle devienne plus que jamais le chef de file de la formation et de la recherche en sécurité incendie, l'École a multiplié ses présences dans le milieu. De nombreuses activités se sont déroulées en 2001-2002 avec des partenaires de la scène québécoise, canadienne et internationale :

- Participation aux instances annuelles de l'*International Fire Service Accreditation Congress* (IFSAC).
- Participation aux instances annuelles de la *National Fire Protection Association* (NFPA).
- Participation de l'École à quatre comités de la NFPA jugés pertinents pour les mandats que l'École doit assumer.
- Participation aux assises annuelles de :
  - la *Fire Department Instructor Conference* (FDIC) tenue à Indianapolis; avec plus de 35 000 participants, cet événement est le rassemblement en sécurité incendie le plus important en Amérique du Nord;
  - l'Association canadienne des chefs pompiers (ACCP) tenue à London, Ontario;
  - l'Association des Chefs de sécurité incendie du Québec (ACSIQ) tenue à Sherbrooke;
  - l'Association de pompiers instructeurs du Québec (LAPIQ).
- Participation à la Mission économique Québec – Milipol 2001, 12e salon mondial de la sécurité intérieure des États, tenu en France.
- Collaboration avec le collège communautaire du Nouveau Brunswick-Miramichi et le ministère de la Défense nationale pour la traduction du *Manuel de lutte contre l'incendie*.
- Participation à la table canadienne des organismes provinciaux, responsable de la certification en sécurité incendie.

Conseil

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce tous les droits et les pouvoirs de l'École nationale des pompiers du Québec, institué en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.Q. 2000, c.20). Au cours de l'année 2001-2002, les membres du conseil d'administration se sont réunis à quatre reprises.

Le 30 juin 2002, le conseil d'administration était constitué des membres suivants :

M. Luc Crépeault, président
Sous-ministre associé à la sécurité civile et à la sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique

M. Guy Lafortune, vice-président
Directeur exécutif de l'Association des chefs de service d'incendie du Québec (ACSIQ)

M. Yves Desjardins
Directeur général de l'École nationale des pompiers du Québec

M. Jaclin Bégin
Maire de Sainte-Germaine-Boulé

M. Jacques Brisebois
Maire de la Ville de Mont-Laurier

M. Denis Dufresne
Secrétaire général du Syndicat des pompiers et pompières du Québec (SPQ-STQ)

M. Henri Labadie
Directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Québec

M. Éric Lacasse
Président de l'Association québécoise des pompiers volontaires et permanents (AQPVP)

M. Gérald Léonard
Représentant du Regroupement de l'Association des pompiers de Montréal auprès du Regroupement des Associations de pompiers du Québec (RAPQ)

M. Michel Morin
Chef de division à la formation du service de sécurité incendie de la Ville de Montréal

M. François Raymond
Président de l'Association des pompiers instructeurs du Québec (LAPIQ)

M^me^ Anik St-Pierre
Association des techniciens en prévention des incendies (ATPIQ)

M. Jean Tremblay
Directeur général de la Ville d'Otterburn Park

M. Pierre Damico
Président de l'Association des chefs de service d'incendie du Montréal Métropolitain

M. Jean-Noël Vigneault
Directeur du soutien aux établissements et de la formation continue à la Direction générale professionnelle et technique du ministère de l'Éducation

En cours d'année :

M. Luc Crépeault a été remplacé par :
M. Denis Racicot
Sous-ministre associé à la sécurité civile et à la sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique

M. Jacques Brisebois a été remplacé par :
M. Robert Coulombe
Maire de la Ville de Maniwaki

M. Pierre Damico a été remplacé par :
M. Serge Tremblay
Président de l'Association des chefs de service d'incendie du Montréal Métropolitain inc.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce tous les droits et les pouvoirs de l'École nationale des pompiers du Québec, institué en vertu de l'article 82 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.Q. 2000, c.20). Au cours de l'année 2001-2002, les membres du conseil d'administration se sont réunis à quatre reprises.

Le 30 juin 2002, le conseil d'administration était constitué des membres suivants :

M. Luc Crepeault, président
Sous-ministre associé à la sécurité civile et à la sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique

M. Guy Lafortune, vice-président
Directeur exécutif de l'Association des chefs de service d'incendie du Québec (ACSIQ)

M. Yves Desjardins
Directeur général de l'École nationale des pompiers du Québec

M. Jacin Bégin
Maire de Sainte-Germaine-Boulé

M. Jacques Brisebois
Maire de la Ville de Mont-Laurier

M. Denis Dufresne
Secrétaire général du Syndicat des pompiers et pompières du Québec (SPQ-STQ)

M. Henri Labadie
Directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Québec

M. Eric Lacasse
Président de l'Association québécoise des pompiers volontaires et permanents (AQPVP)

M. Gérald Léonard
Représentant du Regroupement de l'Association des pompiers de Montréal auprès du Regroupement des Associations de pompiers du Québec (RAPQ)

M. Michel Morin
Chef de division à la formation du service de sécurité incendie de la Ville de Montréal

M. François Raymond
Président de l'Association des pompiers instructeurs du Québec (LAPIQ)

M. Anik St-Pierre
Association des techniciens en prévention des incendies (ATPIQ)

M. Jean Tremblay
Directeur général de la Ville d'Otterburn Park

M. Pierre Damico
Président de l'Association des chefs de service d'incendie du Montréal Métropolitain

M. Jean-Noël Vigneault
Directeur du soutien aux établissements et de la formation continue à la Direction générale professionnelle et technique du ministère de l'Éducation

En cours d'année :

M. Luc Crépeault a été remplacé par :
M. Denis Racicot
Sous-ministre associé à la sécurité civile et à la sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique

M. Jacques Brisebois a été remplacé par :
M. Robert Coulombe
Maire de la Ville de Maniwaki

M. Pierre Damico a été remplacé par :
M. Serge Tremblay
Président de l'Association des chefs de service d'incendie du Montréal Métropolitain inc.

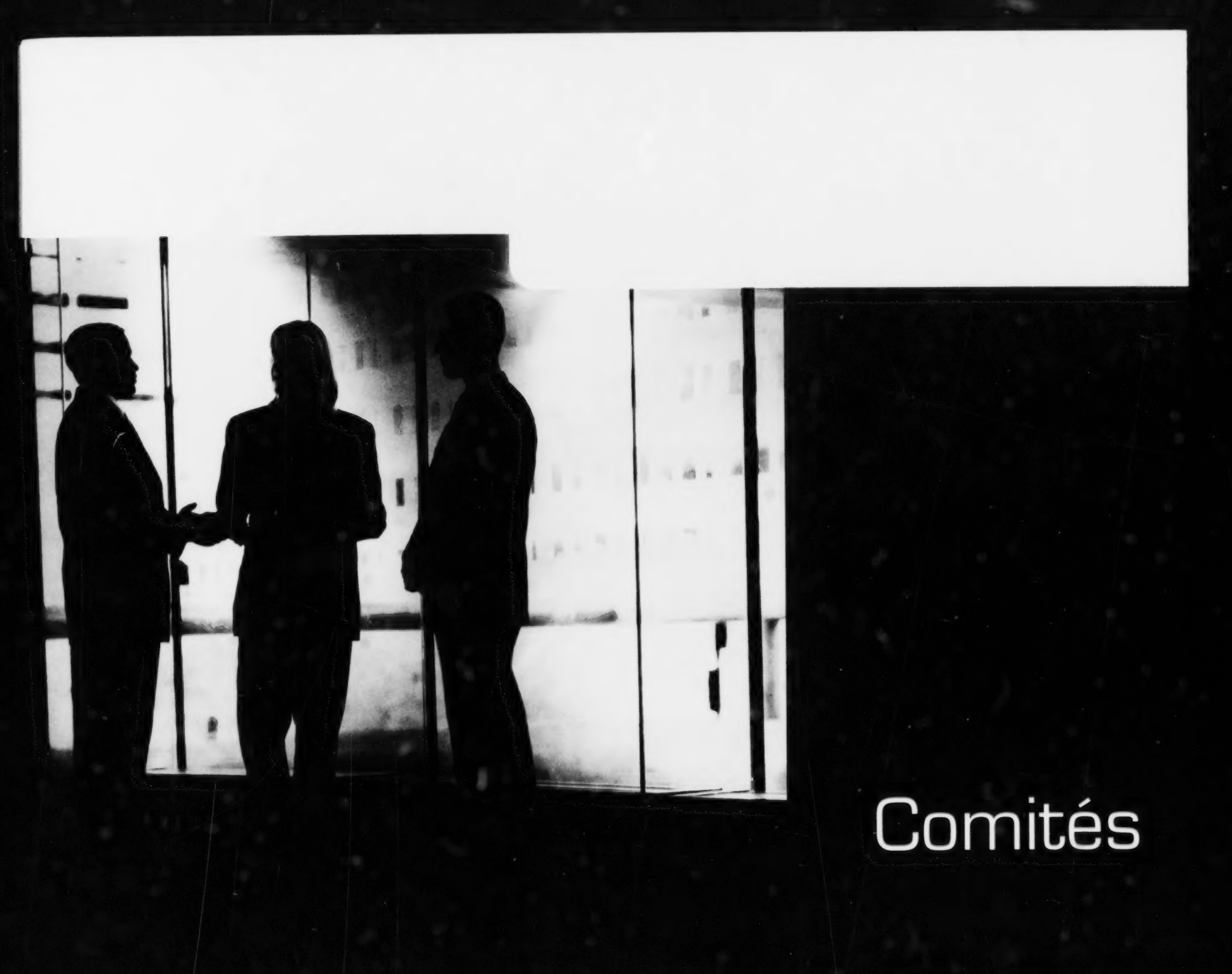

Comités

Le comité administratif

Le comité administratif exerce les pouvoirs que lui a confiés le conseil d'administration. Il doit notamment assurer le suivi des orientations du conseil d'administration.

De plus, le comité administratif soutient le Directeur général sur le plan administratif et technique et assiste ce dernier dans sa prise de décision.

M. Denis Racicot, président
Sous-ministre associé à la sécurité civile et à la sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique

M. Guy Lafortune, vice-président
Directeur exécutif de l'Association des chefs de service d'incendie du Québec

M. Yves Desjardins
Directeur général de l'École nationale des pompiers du Québec

M. Éric Lacasse
Président de l'Association québécoise des pompiers volontaires et permanents (AQPVP)

M. Michel Morin
Chef de division à la formation du service de sécurité incendie de la Ville de Montréal

Les comités consultatifs

Pour favoriser la participation de ses partenaires aux décisions et aux opérations, l'École s'est dotée d'une structure stratégique. À ce jour, trois comités siègent :

- le comité pédagogique
- le comité recherche et études
- le comité du programme de formation *Pompier I*.

Ces comités ont pour objectif d'assister l'École dans ses travaux et sont l'occasion d'examiner et de valider les différents dossiers menés par l'École. Les participants formulent, le cas échéant, des avis et des recommandations pour permettre à l'École d'adopter ses travaux aux besoins de sa clientèle.

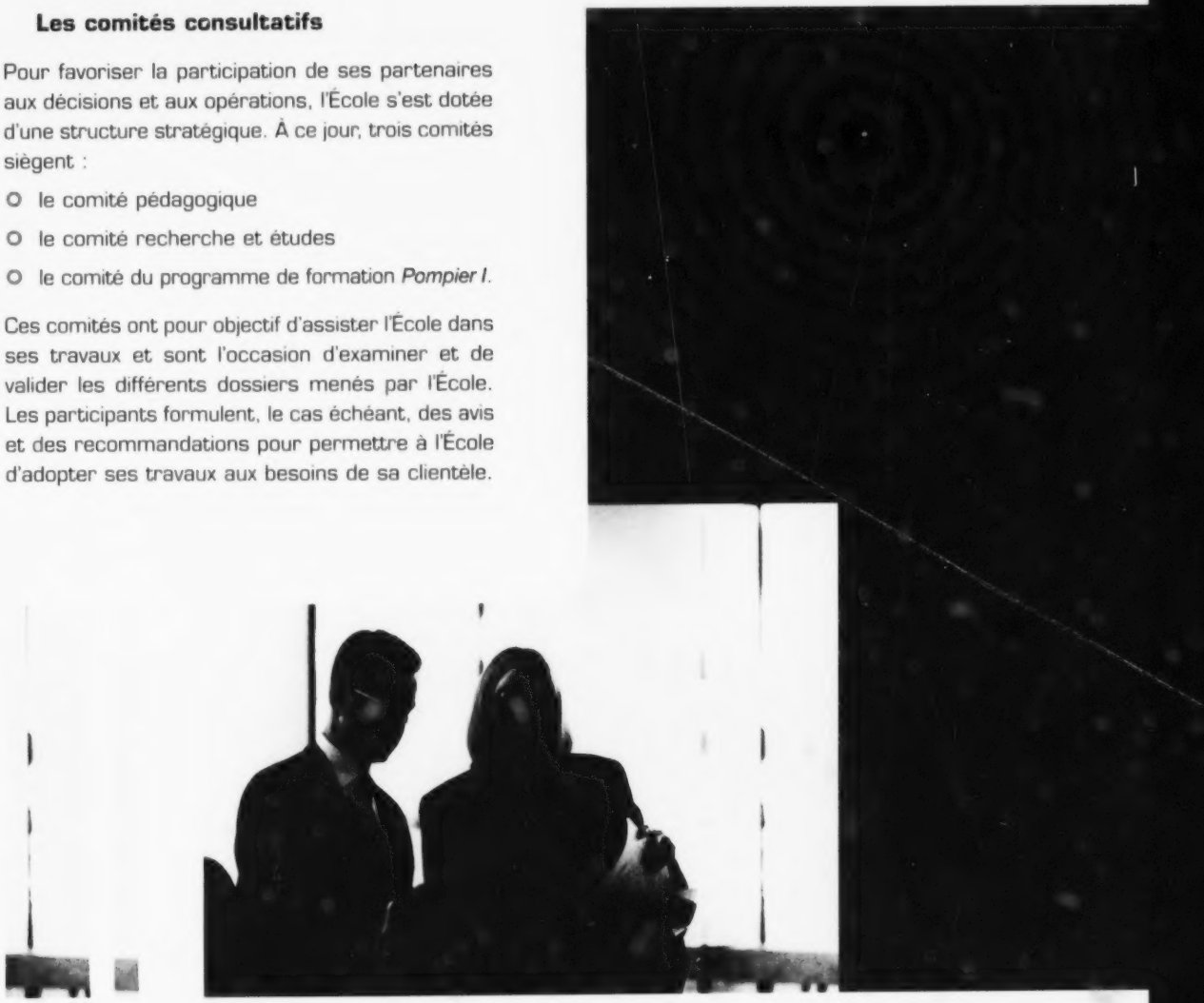

Table des matières

25 Rapport de la direction
27 Rapport du vérificateur
États financiers
28 Revenus et dépenses et excédent
29 Bilan
31 Notes complémentaires

États financiers

de l'exercice terminé le 30 juin 2002

Table des matières

25 Rapport de la direction
27 Rapport du vérificateur
États financiers
28 Revenus et dépenses et excédent
29 Bilan
31 Notes complémentaires

États financiers

de l'exercice terminé le 30 juin 2002

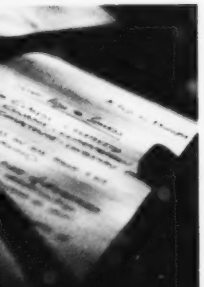

Rapport de la direction

Les états financiers de l'École nationale des pompiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le directeur général,

Yves Desjardins

Laval, le 7 août 2002

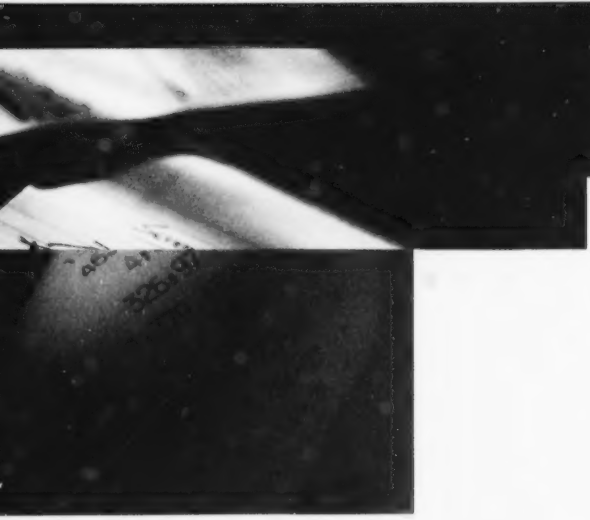

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale des pompiers du Québec au 30 juin 2002 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. Le contrôle comprend la vérification par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis

Doris Paradis, CA

Québec, le 7 août 2002

Revenus et dépenses et excédent de l'exercice terminé le 30 juin 2002

	2002	2001 (10 mois)
Revenus		
Subvention du gouvernement du Québec	1 200 000 $	500 000 $
Intérêts	21 909	1 296
	1 221 909	501 296
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	380 045	107 235
Transport et communication	176 197	39 711
Services professionnels	122 577	51 312
Loyer	124 831	32 220
Élaboration de programmes de formation et de matériel pédagogique	78 725	12 000
Fournitures et approvisionnements	42 596	15 603
Amortissement des immobilisations	61 715	13 335
	986 686	271 416
Excédent des revenus sur les dépenses	235 223	229 880
Excédent au début	229 880	-
Excédent à la fin	465 103 $	229 880 $

Bilan au 30 juin 2002

	2002	2001
Actif (A court terme)		
Encaisse	294 660 $	13 840 $
Débiteurs - apparentés	2 852	2 852
Frais payés d'avance	6 173	-
	303 685	16 692
Immobilisations (A court terme)	255 985	221 726
	559 670 $	238 418 $
Passif (Note 3)		
Créditeurs et frais courus	94 567	8 538
Excédent	465 103	229 880
	559 670 $	238 418 $

Pour le conseil d'administration

Luc Crépeault
Président du conseil d'administration

Guy Lafortune
Vice-président

Revenus et dépenses et excédent de l'exercice terminé le 30 juin 2002

	2002	2001 (10 mois)
Revenus		
Subvention du gouvernement du Québec	1 200 000 $	500 000 $
Intérêts	21 909	1 296
	1 221 909	501 296
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	380 045	107 235
Transport et communication	176 197	39 711
Services professionnels	122 577	51 312
Loyer	124 831	32 220
Élaboration de programmes de formation et de matériel pédagogique	78 725	12 000
Fournitures et approvisionnements	42 596	15 603
Amortissement des immobilisations	61 715	13 335
	986 686	271 416
Excédent des revenus sur les dépenses	235 223	229 880
Excédent au début	229 880	
Excédent à la fin	465 103 $	229 880 $

Bilan au 30 juin 2002	2002	2001
Actif (à court terme)		
Encaisse	294 660 $	13 840 $
Débiteurs - apparentés	2 852	2 852
Frais payés d'avance	6 173	-
	303 685	16 692
Immobilisations (à court terme)	255 985	221 726
	559 670 $	238 418 $
Passif (note 3)		
Créditeurs et frais courus	94 567	8 538
Excédent	465 103	229 880
	559 670 $	238 418 $

Pour le conseil d'administration

Luc Crépeault
Président du conseil d'administration

Guy Lafortune
Vice-président

Notes complémentaires

Constitution et objet

L'École nationale des pompiers du Québec est une personne morale, constituée le 1er septembre 2000 et régie par la *Loi sur la sécurité incendie* (L.Q., 2000, c.20). Elle a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

En vertu de sa loi constitutive, l'École nationale des pompiers du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Elle n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Conventions comptables

Les états financiers de l'École ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondées sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire d'après les taux suivants :

20 %	Améliorations locatives
33 1/3 %	Équipement et logiciels informatiques
20 %	Mobilier et équipement
33 1/3 %	Autres équipements

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées qui est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Constitution et objet

L'Ecole nationale des pompiers du Quebec est une personne morale, constituee le 1er septembre 2000 et regie par la *Loi sur la securite incendie* (L.Q., 2000, c.20). Elle a pour mission de veiller a la pertinence, a la qualite et a la coherence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en securite incendie.

En vertu de sa loi constitutive, l'Ecole nationale des pompiers du Quebec est mandataire du gouvernement du Quebec. Elle n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Conventions comptables

Les etats financiers de l'Ecole ont ete prepares par la direction selon les principes comptables generalement reconnus du Canada. Ces etats comprennent des montants fondees sur les meilleurs jugements et estimations. L'etat des flux de tresorerie n'est pas presente, car il n'apporterait pas de renseignements supplementaires utiles pour la comprehension des mouvements de tresorerie durant l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisees au cout. Elles sont amorties selon la methode d'amortissement lineaire d'apres les taux suivants :

20 %	Améliorations locatives
33 1/3 %	Équipement et logiciels informatiques
20 %	Mobilier et équipement
33 1/3 %	Autres équipements

Regimes de retraite

La comptabilite des regimes a cotisations determinees qui est appliquee aux regimes interentreprises a prestations determinees gouvernementaux, compte tenu que l'Ecole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilite des regimes a prestations determinees.

Immobilisations

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	194 102 $	47 765 $	146 337 $	178 207 $
Équipement et logiciels informatiques	52 830	11 765	41 065	7 401
Mobilier et équipement	77 068	15 325	61 743	36 118
Autres equipements	7 035	195	6 840	-
	331 035 $	75 050 $	255 985 $	221 726 $

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 95 974 $ (235 061 $ en 2001).

Régime de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 8 356 $ (2001 : 362 $). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

En route vers l'excellence...

BIBLIOTHÈQUE
19 JUIN 2003
ASSEMBLÉE NATIONALE

Immobilisations

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	194 102 $	47 765 $	146 337 $	178 207 $
Équipement et logiciels informatiques	52 830	11 765	41 065	7 401
Mobilier et équipement	77 068	15 325	61 743	36 118
Autres équipements	7 035	195	6 840	-
	331 035 $	75 050 $	255 985 $	221 726 $

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 95 974 $ (235 061 $ en 2001).

Régime de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 8 356 $ (2001 : 362 $). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2001 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2002.

En route vers l'excellence...

BIBLIOTHÈQUE
19 JUIN 2003
ASSEMBLÉE NATIONALE

Table des matières

5 **Mot du président**

7 **Mot du directeur général**

9 **Déclaration du directeur général**

11 **Organigramme**

12 **Profil de l'École**
13 Présentation générale
13 Ressources humaines
13 Mission
13 Mandats
13 Valeurs organisationnelles

14 **Les orientations**
15 La formation
15 La qualification
15 La recherche
15 Le réseautage
15 L'administration

16 **Les réalisations**
17 Constitution d'une équipe
17 Une date historique
17 La formation
18 La recherche
18 Les technologies de l'information et de la communication
18 Lancement du site Web
19 La présence du milieu de la sécurité incendie

20 **Conseil et comités**
21 Le conseil d'administration
23 Le comité administratif
23 Les comités consultatifs

24 **États financiers**
25 Rapport de la direction
27 Rapport du vérificateur général
28 Bilan

30 **Notes complémentaires**

33 **Les perspectives d'avenir**

Les perspectives d'avenir

Par ses nombreuses réalisations en 2001-2002, l'École nationale des pompiers du Québec a clairement confirmé le rôle important qu'elle joue en sécurité incendie. Ce rôle de moteur de la formation et de la recherche ira en s'accentuant au cours des prochaines années. D'une part, l'École entreprend la conception de programmes de formation et de certification qui visent à mieux répondre aux besoins actuels et futurs du personnel municipal travaillant en sécurité incendie. D'autre part, elle entend conclure des alliances pour offrir des services équivalents à la grandeur du territoire québécois.

En s'appuyant sur les réalisations importantes qu'elle a accomplies à ce jour en matière des techniques d'information de communication, l'École entend bien intensifier ses efforts pour élargir les possibilités d'utilisation des TIC à des fins pédagogiques. Par ailleurs, l'École entend poursuivre ses efforts dans la mise sur pied de nouveaux partenariats et ainsi tisser des liens de collaboration pour la formation et la recherche en sécurité incendie.

Inspirée par ses nombreux accomplissements et par le vent de développement qui souffle et qui laisse entrevoir des perspectives intéressantes, la contribution de l'École sera déterminante à l'égard de l'augmentation des compétences du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

L'École nationale des pompiers du Québec envisage donc les années à venir avec beaucoup d'optimisme.

École nationale des pompiers
Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
QL B 237 557